

Appel à la vélorution ce samedi 7 janvier sur l'avenue Paul Muller



EDEN / Le MAN / Dynamo / Devibra / APECV ST FIACRE / Greenpeace - Groupe local de Nancy / Les Amis de la Terre Meurthe et Moselle et ANV-COP21 Nancy / FLORE 54

Dans le Grand Nancy, piétons et cyclistes se déplacent au péril de leur vie ! Une fois de plus, ce mardi 3 janvier en fin d'après-midi, une cycliste est décédée sur l'avenue Paul Muller.

Nous, associations du Grand Nancy, réagissons vivement à ce dramatique accident et apportons tout notre soutien et nos sincères condoléances à la famille et aux proches de la victime.

Nous appelons tous les cyclistes, autres usagers de véhicules légers et citoyens à manifester ce samedi 7 janvier sur l'avenue Paul Muller à vélo, à trottinette, etc. Nous rendrons hommage aux 3 victimes des violences routières depuis moins d'un an et revendiquerons des aménagements sécurisés pour les cyclistes et les piétons sur cet axe particulièrement dangereux.

Nous installerons deux vélos "fantôme" blancs là où ont été accidentées les victimes, sorte de mémorial en hommage à elles.

Les personnes à pied pourront nous rejoindre sur les deux lieux d'hommage aux horaires indiqués ci-dessous.

Le planning annoncé :

15h30 - RDV au Kiosque du parc Sainte-Marie

Nous vous partagerons les consignes de sécurité pour la bonne tenue de cette manifestation. Vous devez venir avec des vélos correctement entretenus et équipés.

16h - Début de la manifestation

16h45 - Recueillement et hommage sur le lieu des deux premiers accidents avenue Paul Muller, au niveau du passage piéton de sortie du parc de Brabois

17h15 - Recueillement et hommage sur le lieu du troisième accident survenu mardi, au niveau du pont de l'autoroute.

18h - RDV aux vœux du maire de Villers-lès-Nancy à Clairlieu, pour lui apporter nos revendications qu'il pourrait mettre en œuvre, sans pour autant perturber l'événement.

Ce dernier accident s'est produit avenue Paul Muller, au niveau du pont qui enjambe l'autoroute A33.

Article France Bleu : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-cycliste-decede-apres-un->

C'est le troisième accident mortel en un an sur cet axe. Un autre cycliste est décédé fin novembre, percuté par un automobiliste. En janvier 2022, c'est une piétonne qui a été renversée sur un passage protégé. Cette situation est inacceptable et traduit un aménagement de l'avenue Paul Muller totalement inadapté aux mobilités actives et à la sécurité des plus vulnérables.

Ce constat s'étend malheureusement à toute l'agglomération. A Nancy, durant l'hiver 2021/2022, deux cyclistes ont péri dans le canal de la Marne-au-Rhin. Ils circulaient sur le chemin de halage, non éclairé la nuit, seul itinéraire cyclable permettant de traverser la ville du Nord au Sud. A proximité immédiate du canal, la réfection de l'anneau de desserte du centre-ville en 2x2 voies boulevard Lobau, venait pourtant d'être réalisée, en toute illégalité (art. 228-2 du code de l'environnement), sans qu'aucun aménagement ne soit prévu pour les cyclistes.

Depuis un an, aucune action de sécurisation n'a été entreprise pour favoriser les déplacements doux à ces endroits : pas de baisse des vitesses limitées, pas de contrôles, pas d'aménagements complémentaires. Combien de vies faut-il sacrifier pour que des aménagements cyclables dignes de ce nom soient créés dans la Métropole du Grand Nancy ? Combien de morts faudra-t-il pleurer pour supprimer les autoroutes urbaines qui transpercent des zones fortement urbanisées, où circulent piétons et cyclistes ?

40 ans de retard ont été accumulés dans la Métropole du Grand Nancy. L'augmentation des prix du carburant, le réchauffement climatique entraînent des changements de comportements majeurs : certains citoyens optent pour le vélo par conviction, d'autres pour économiser un carburant de plus en plus cher. Quelles qu'en soient les motivations, les citoyens doivent avoir le choix de se passer de leur voiture et de le faire en toute sécurité.

Il est désormais « vital », sans attendre des horizons lointains (2026, 2035) de créer des itinéraires cyclables et piétons propres, efficaces et sécurisés, de baisser les vitesses de circulation et de sensibiliser les automobilistes à la nécessité d'apaiser leur conduite dans l'agglomération.

Des mesures d'urgence doivent impérativement être mises en place pour que de tels événements ne se reproduisent plus :

- Accélérer le P2M et mettre en œuvre des aménagements cyclables sécurisés le plus vite possible, avant 2026 : <https://www.grandnancy.eu/construire-lavenir/plan-metropolitain-des-mobilites>
- Réduire la vitesse **effective** sur toute l'avenue Paul Muller : limitation à 50 km/h partout, 30 km/h au niveau du passage piéton du parc de Brabois et celui de l'arrêt de bus du Stade de Villers avec ralentisseurs, installation de contrôles de vitesse temporaires puis permanents.
- Mettre en œuvre sans délai des mesures d'urbanisme tactique sur toute l'avenue Paul Muller : créer une véritable piste cyclable sécurisée dans les deux sens, réduire la vitesse limite sur le pont de franchissement de l'autoroute à 30 km/h, avec mise en place d'un "chaucidou" ou bien un alternat réglé par feu.

Nous réitérons nos sincères condoléances à la famille et aux amis de la victime.

Fait à Nancy, le 5 janvier 2023.